

Adresses diverses, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses diverses, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 322-323;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15618_t1_0322_0000_9

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Séance du 21 fructidor an II

(dimanche 7 septembre 1794)

Présidence de BERNARD (de Saintes)

1

La séance s'ouvre à onze heures et demie. On lit le procès verbal de la séance du 9 thermidor.

BAR, secrétaire, fait lecture du procès-verbal de la séance du 9 thermidor.

La rédaction n'en est pas goûtée (1).

GOUPILLEAU (de Fontenay) observe que le procès-verbal de cette séance mémorable doit être une pièce pour l'histoire, que l'ordre des faits n'est pas moins nécessaire que l'exactitude, il demande que la Convention associe au secrétaire deux de ses membres pour cette rédaction (2).

PÉNIÈRES ajoute que pour le rendre complet, il faut le lier à ce qui s'est passé le 8, et le continuer jusqu'au jour où la permanence de la séance a été levée (3).

Sur la proposition d'un membre, la Convention décrète qu'il sera rédigé un procès-verbal historique de tout ce qui s'est passé dans les séances permanentes des 9, 11 thermidor, et adjoint à cet effet au secrétaire chargé de cette rédaction les citoyens Chénier et Charles Duval (4).

Un membre observe que la première partie du procès verbal qui vient d'être lue, et qui ne concerne que les renvois et les mentions honorables des adresses et pétitions, peut être adoptée sur-le-champ.

Cette proposition est adoptée (5).

2

On fait lecture de la correspondance. Des adresses de félicitations sont lues de la part des administrateurs du district de

(1) *J. S.-Culottes*, n° 570.

(2) *J. Paris*, n° 616; *Rép.*, n° 262.

(3) *Rép.*, n° 262.

(4) Décret n° 10 786. Rapporteur : Goupilleau (de Fontenay). *M. U.*, XLIII, 347; *Rép.*, n° 262; *F. de la Républ.*, n° 428; *Gazette Fr.*, n° 980; *J. Fr.*, n° 713; *J. Perlet*, n° 715; *J. Paris*, n° 616; *J. S.-Culottes*, n° 570.

(5) *P.-V.*, XLV, 131. C 318, pl. 1284, p. 11.

Vendôme^a; de la garde nationale et des troupes composant la garnison de Rochefort^b; des administrateurs du district de Salon^c; de la société populaire d'Aire^d; de la société populaire d'Acy, département de l'Oise; du comité de Surveillance de Mouguyon, département de la Charente-Inférieure; des administrateurs du district de Lisieux^e; des autorités constituées et de la société populaire de Fougères (6); des administrateurs du district de Bourg^f; de la société populaire de Treffort^g; de celle de Champagne^h; de la commune de Mérignatⁱ, tous du département de l'Ain; de la société populaire de Saverne, département du Bas-Rhin; du conseil-général de la commune de Saint-Just^j, département de l'Eure; de la commune de Vicq^k, département des Landes; de la gendarmerie nationale du département du Bec-d'Ambès^l; des officiers de santé de l'ambulance de Délemon, département du Mont-Terrible; des officiers de santé et canoniers des quatrième et cinquième régiments d'artillerie légère à l'armée des Alpes^m; des compagnies de canoniers des sections des Droits de l'Homme et de Beaurepaire à l'armée des côtes de Brestⁿ; des jeunes élèves de la classe primaire de la commune de la Vérité^o, ci-devant Le Bois, district de la Rochelle; des jeunes-gens composant la compagnie des adolescents, de la commune de Guérande^p, département de la Loire-Inférieure; du citoyen Ducamp, commandant du premier bataillon des Ardennes^q pour exprimer le vœu de son bataillon; du conseil-général de la commune de Mouzon^r, district de Sedan; des républicains-soldats de la subdivision commandée par l'adjudant-général Brutus David, commandant à Morlaix^s; des administrateurs du district de Nérac^t, et du comité de Surveillance révolutionnaire d'Agde^u.

Toutes ces adresses respirent le feu du plus pur patriotisme, et renferment les sen-

(6) *Bull.*, 22 fruct. (suppl.). Simple mention.

timents de l'exécration la plus prononcée contre les derniers Catilina, dont la conspiration a été déjouée par le courage et la fermeté de la Convention nationale, et qui ont expié leurs crimes sur l'échafaud; on y voit que, comme dans toute la République la Convention nationale jouit de la confiance des Républicains, on l'invite à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait terminé ses glorieux travaux, en anéantissant tous les ennemis de la République et du bonheur du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

a

[Les administrateurs du district de Vendôme, département du Loir-et-Cher, à la Convention nationale, du 29 thermidor an II] (8)

Citoyens Représentans,

Les administrateurs du district de Vendôme ont partagé la stupeur de la France au récit de la conspiration de Robespierre et de ses complices. Ils sont plus que bien d'autres, par leur position, ainsy que par la constance de leurs principes, à l'abry de tous les genres de fédéralisme. Ils peuvent protester de ne pas se plus laisser éblouir par des phosphores éphémères et de ne fixer jamais leurs regards que sur l'ensemble de la Convention seul phanal qui ait le droit d'indiquer un port aussy salutaire qu'assuré à tous les républicains qui ne voudront pas s'égarer.

LAMBON, CATHELINEL, MERCEAUX, PARRAIN,
BOURGOIN, MORIN, *secrétaire*.

b

[La garde nationale et les troupes composant la garnison de Rochefort, département de la Charente-Inférieure, à la Convention nationale, le 29 thermidor an II] (9)

Citoyens Représentans,

Vous venez de renverser encore une fois l'hydre de l'aristocratie en détruisant le nouveau Catilina de la France et ses conjurés: la précision de votre jugement a anéanti l'espoir des malveillans, des traîtres, et les mesures que vous avez prises pour déjouer leurs complots nous font espérer que les ennemis cachés de la République ne tarderont pas à tomber sous le glaive de la loi. Que la justice et la vertu soient éternellement à l'ordre du jour, que les dignes représentans qui nous gouvernent restent à leur poste, et la Patrie sera sauvée ! tel est le vœu et l'expression du sentiment qui nous anime; c'est en jurant haine aux tirans, punition aux traîtres, dévouement à la Convention nationale que

nous demeurons inviolablement attachés à l'unité et à l'indivisibilité de la République.

Salut et fraternité.

SAYROL, THEVENOT, PAGES, *et une page de signatures.*

c

[Les administrateurs du district de Salon à la Convention nationale, du 18 fructidor an II] (10)

Citoyens Représentans,

C'est avec moins de crainte que d'horreur que nous avons appris la conspiration du Cromwell moderne et de ses complices. Si le danger que vous avez couru nous a émus nous avons été rassurés par l'attitude imposante qu'a pris le Peuple pour votre défense, croyez Législateurs, que les sentimens d'amour et de reconnoissance qu'ont montrés les Parisiens nous animent tous également, que tous les français sont prêts à mourir pour la défense de leurs droits et de ceux qui les ont proclamés avec autant de sagesse que de courage. Périr mille fois plutôt que de les voir enfreindre et avilir. Le peuple s'est retiré sur le mont sacré en faveur de ses représentans, et il n'en descendra que quand il verra toutes les factions de quelque manteau dont leurs meneurs se couvrent rendre hommage à vos principes et l'empire de la Liberté et de l'Egalité parfaitement assurés. Tels sont les sentimens qui animent les administrateurs du district de Salon.

JOURDAN, LAVEIRARIE, TENQUE, BERNARD,
ROUX, BOY MANDIN, PAUL.

d

[La société populaire montagnarde et épurée de la commune d'Aire de 1793 (?) à la Convention nationale, s.d.] (11).

Législateurs,

Nous continuons de vous exprimer notre reconnoissance. La victoire est à l'ordre du jour dans toutes les armées, parceque vous avez donné une patrie au peuple français, que vous avez sçu réveiller et diriger son ardeur militaire, le rendre intrépide dans les dangers, prudent dans les succès. La présence des brigands couronnés ne souille plus le sol de la République. En vain ils s'étoient ligués contre elle, en vain des hordes innombrables l'avoient investie comme une place de guerre; vous avez dit à nos armées, dispersez ces cohortes liberticides; elles ont entendu votre voix, se sont élancées sur elles, et les ont dissipées comme un nuage de poussière. L'Anglais fourbe et féroce déconcerté, redoute une ruine prochaine. Les nombreux et barbares satellites des despotes du

(7) P.-V., XLV, 132.

(8) C 319, pl. 1 306, p. 1.

(9) C 320, pl. 1317, p. 1.

(10) C 319, pl. 1 306, p. 2.

(11) C 320, pl. 1 317, p. 2.